

Cette conclusion est fautive. Les âmes qu'il y a à sauver dans le territoire du St Maurice sont presque en totalité celles des hommes employés pendant l'hiver à la coupe du bois, lesquels hommes ne sont pas fixés dans ces endroits. Ces terres à bois se trouvaient partie dans le diocèse de Québec, partie dans le diocèse des Trois-Rivières; voilà pourquoi le diocèse de Québec contribuait pour une part au soutien de ces missions, faites par un prêtre du diocèse des Trois-Rivières. Aujourd'hui, la plus grande partie de ce territoire est passée au Vicariat Apostolique de Pontiac.

La quatrième raison est que la dette épiscopale des Trois-Rivières n'est plus qu'une dette *apparente* et non *réelle*.

Cependant, la vérité est, comme je l'ai démontré dans mon Mémoire, page 33 et suivantes, et par les certificats des deux Procureurs, No. 32 des P. J., que cette dette *apparente* et non *réelle* est *réellement* encore de \$40 000 (200,000 frs).

En cinquième lieu, on affirme que la cathédrale est terminée, en donnant pour preuve que la tour a été complétée en 1881. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte des travaux qui restent à exécuter à l'intérieur de cette église pour la rendre convenable, lesquels travaux s'élèveront au coût de \$12,000 à \$15,000 au moins, (60,000 à 75,000 frs) ? Au surplus, qu'est-ce que cela prouve en faveur de la division du diocèse ?

En sixième lieu, on constate que l'Évêque des Trois-Rivières est maintenant logé.

C'est vrai; mais n'était-il pas convenable que le diocèse des Trois-Rivières, que l'on prétend être si riche, donnât un logement à son Évêque, après 30 années d'existence, et qu'il fit cesser l'état de souffrance dans lequel se trouvait depuis si longtemps l'administration diocésaine, par suite du défaut de logement ?

Mais qu'est-ce que cela prouve en faveur de la division du diocèse ?

En septième lieu, on mentionne l'état prospère de l'Association de St. François de Sales, et l'on se plaint de ce que le Séminaire des Trois-Rivières tire du diocèse un faible revenu annuel par cette Association, le Séminaire de Nicolet, insinue-t-on, ayant droit à une part de ce revenu.

Cette prospérité de l'Association de St. François de Sales, qui est une œuvre diocésaine, est une forte preuve que le diocèse est bien uni, et que les œuvres communes ne souffrent nullement de cette prétendue division du clergé, que l'on a mise de l'avant.

Quant à ce qui en est de l'application du revenu de cette association, il faut remarquer qu'il y a dans le diocèse deux Petits Séminaires ou Collèges, et qu'il n'y a qu'un seul Grand Séminaire, auquel tout le diocèse est intéressé, parce qu'il en bénéficie tout entier. Or c'est à ce Grand Séminaire, avec l'auto-

risation d
St. François

Ma

Les
pres aussi

La p
nable, com
et à répar
intérieure c

Mais
diocèse ?

Quant
Havre de ro

Le N
du clergé; c
puisque le r
frs. envi on

Cela
pour son cl
jusqu'à l'ext

Ce N
banque, et q

Il ser
corporation c
dépôts d'arge
de remettre d
se convertir en

Voilà c
ser le diocèse
malveillance,
forcé de se d
séparément, e
en faveur de l

Au con
de là un très-f
effet, toutes c
présentées en
personnes ent
bien voir qu'il